

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-518/SG/FP portant régularisation de la situation d'une institutrice de l'enseignement public du premier degré

n° 71-518/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Mme Marie-Thérèse Guichard, née Ferry, institutrice contractuelle, intégrée dans le cadre métropolitain des institutrices du département de la Côte-d'Or, classée au 2° échelon à compter du 1 octobre 1969 et en instance de détachement, est mise à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, pour servir dans l'Enseignement public du 1 degré du Territoire.